



## Direction départementale de la protection des populations



Lutter contre les fraudes économiques préjudiciables aux consommateurs et veiller à la régulation des marchés



Garantir la qualité et la sécurité de l'alimentation



Assurer la santé et la protection des animaux



Prévenir et contrôler les risques sanitaires et environnementaux liés aux productions agricoles

### Pour tout renseignement complémentaire :

#### Direction départementale de la protection des populations

Cité administrative du Cluzel  
61 avenue de Grammont – BP 12023  
37020 Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 31 11 11  
Mél : [ddpp@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddpp@indre-et-loire.gouv.fr)

Accueil du public du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h  
*(pour un meilleur service, il est conseillé de prendre rendez-vous)*

### Concurrence, consommation et répression des fraudes



#### Vérifier le respect des règles relatives à l'information du consommateur

- ❑ Exiger une information claire, véridique et sincère sur les prix des produits et des services
- ❑ Contrôler la loyauté des pratiques commerciales
- ❑ Lutter contre toutes les « arnaques » visant les consommateurs

#### Garantir la sécurité physique et la santé du consommateur

- ❑ Prévenir et évaluer les risques des services et des produits dangereux
- ❑ Gérer les alertes en cas de risques pour la santé et la sécurité des consommateurs
- ❑ Contrôler les établissements dès la production, l'importation et l'introduction des marchandises

#### Définir et faire respecter les règles de concurrence favorables au développement d'un marché ouvert et transparent

### Sécurité sanitaire de l'alimentation

#### Veiller à la sécurité sanitaire des aliments

- ❑ Instruire les demandes d'autorisation pour la production et l'entreposage des denrées animales et d'origine animale
- ❑ Inspecter les conditions d'hygiène et le fonctionnement des établissements agroalimentaires
- ❑ Contrôler la salubrité et la qualité des denrées, de la production à la commercialisation
- ❑ Gérer les alertes alimentaires et les toxi-infections alimentaires collectives
- ❑ Certifier que les denrées exportées sont saines et sûres



#### Assurer l'inspection dans les abattoirs

### Protection animale, végétale et environnementale

#### Veiller au respect du bien-être animal et à la maîtrise des risques sanitaires en production animale



- ❑ Contrôler les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés, détenus, transportés, rassemblés et exportés vis-à-vis des normes de santé animale, de biosécurité et de protection animale
- ❑ Contrôler les conditions d'utilisation des médicaments vétérinaires dans les élevages
- ❑ Instruire les enregistrements et contrôler les établissements de fabrication d'aliments pour animaux
- ❑ Agréer et contrôler les établissements de valorisation de sous-produits animaux

#### Participer à la surveillance et à la gestion des maladies animales

- ❑ Organiser le dépistage, la surveillance et la lutte contre certaines maladies animales contagieuses ou transmissibles à l'homme
- ❑ Gérer les plans d'urgence destinés à prévenir et à maîtriser les foyers de maladies hautement contagieuses

#### Contrôler les conditions de détention d'espèces de la faune sauvage captive

- ❑ Instruire les demandes et inspecter les établissements

#### Contrôler l'impact des élevages et des entreprises sur l'environnement et la santé publique

- ❑ Instruire les dossiers de demande d'autorisation et d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et inspecter les établissements



#### Contrôler les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en exploitation agricole